HOXLight Sàrl

CONDITIONS GÉNÉRALES

de vente, de livraison et de prestations

Produits HOXLine · HOXOne · HOXLux · Confection · Prestations de bureau d'études en éclairage

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les offres, commandes, livraisons de produits, confections et prestations de HOXLight Sàrl (ci-après « HOXLight »), notamment la vente des produits des gammes HOXLine, HOXOne et HOXLux, des accessoires et alimentations, ainsi que les prestations de bureau d'études en éclairage.

1.2 Elles s'appliquent aux clients professionnels (installateurs, entreprises, architectes, revendeurs) comme aux clients privés. Les dispositions légales impératives en faveur des consommateurs demeurent réservées.

1.3 Toute dérogation doit être convenue par écrit. Les conditions générales du client ne s'appliquent que si HOXLight les a expressément acceptées par écrit. En cas de contradiction, l'offre ou la confirmation de commande de HOXLight prime sur les présentes CG.

2. OFFRES, COMMANDES ET DONNÉES TECHNIQUES

2.1 Sauf mention contraire, les offres sont valables 30 jours. Le contrat est conclu par la confirmation de commande écrite de HOXLight (y compris par e-mail) ou par l'exécution de la commande.

2.2 Les données techniques (puissance, flux lumineux, efficacité, température de couleur, dimensions) sont des valeurs nominales selon les fiches techniques et les données du fabricant ; les tolérances usuelles de la branche demeurent réservées (notamment flux et température de couleur ±5 %). Les illustrations et photos ne sont pas contractuelles. HOXLight se réserve le droit d'apporter des modifications techniques qui n'altèrent pas l'usage prévu.

2.3 Il appartient au client de vérifier que les produits choisis conviennent à l'usage, au local et à l'installation prévus. Les conseils et recommandations de HOXLight ne le dispensent pas de cette vérification.

3. PRIX

3.1 Les prix s'entendent en francs suisses (CHF), nets, départ Villeneuve, emballage standard compris. Les frais de transport et de livraison sont facturés séparément, sauf mention contraire dans l'offre.

3.2 HOXLight n'est actuellement pas assujettie à la TVA. Si elle le devient, la TVA au taux légal sera ajoutée aux prix pour les livraisons effectuées à partir de cette date.

3.3 La contribution anticipée de recyclage (CAR / vRG) SENS eRecycling est incluse ou indiquée séparément, conformément à l'ordonnance sur l'indication des prix.

3.4 HOXLight se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de variation importante des coûts d'achat, des taux de change, du transport ou des taxes intervenant entre l'offre et la commande, ou après l'échéance de l'offre.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Les factures sont payables à 30 jours net dès la date de facture, sans escompte.

4.2 Un acompte de 30 % est exigible à la commande pour toute commande dont le montant dépasse CHF 5'000.–, pour toute confection sur mesure ou commande spéciale, ainsi que pour toute prestation d'études. HOXLight peut subordonner l'exécution de la commande au versement de l'acompte.

4.3 En cas de retard, le client est en demeure sans autre avis à l'échéance ; un intérêt moratoire de 5 % l'an est dû (art. 104 CO) et des frais de rappel de CHF 20.– par rappel peuvent être facturés dès le deuxième rappel. HOXLight peut suspendre les livraisons et prestations en cours jusqu'au paiement complet. La compensation avec des contre-prétentions contestées est exclue.

4.4 Les produits livrés restent la propriété de HOXLight jusqu'au paiement intégral du prix. HOXLight est autorisée à faire inscrire cette réserve de propriété au registre compétent (art. 715 CC).

5. LIVRAISON, TRANSFERT DES RISQUES ET CONTRÔLE

5.1 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard ne donne droit ni à des dommages-intérêts, ni à des pénalités, ni à la résiliation du contrat, sauf délai expressément garanti par écrit. Les livraisons partielles sont admises.

5.2 Les profits et les risques passent au client dès la remise des produits au transporteur ou au client, ou, en cas d'enlèvement, dès leur mise à disposition. Dès ce moment, la garde, le stockage et la manipulation des produits relèvent de la seule responsabilité du client.

5.3 Si le client refuse ou retarde la réception, les produits sont stockés à ses frais et à ses risques et la facture devient exigible.

5.4 Le client contrôle les produits dès réception (quantités, références, état). Les dommages de transport doivent être mentionnés sur le bon de livraison et signalés au transporteur et à HOXLight immédiatement ; les autres défauts apparents doivent être annoncés par écrit dans les 5 jours ouvrables. À défaut, la livraison est réputée acceptée. Les produits présentant un défaut apparent ne doivent pas être installés.

6. CONFECTION ET COMMANDES SUR MESURE

6.1 Les confections (découpe de rubans et profilés, soudures, assemblages, câblage, kits prêts à poser) sont réalisées selon les dimensions, plans et informations transmis ou validés par écrit par le client, qui est seul responsable de leur exactitude. Les tolérances usuelles de découpe s'appliquent (pas de coupe du ruban, ±2 mm sur les profilés).

6.2 L'étanchéité des extrémités refaite lors d'une confection est réalisée selon la procédure du fabricant. Sauf mention écrite contraire, l'indice de protection (IP) des extrémités confectionnées n'est pas garanti.

6.3 Les confections, commandes spéciales et produits commandés spécifiquement pour un projet (longueurs, couleurs, températures de couleur ou versions hors stock, produits hors de la gamme proposée) sont fermes dès la confirmation de commande et ne peuvent être ni annulées, ni modifiées, ni reprises.

7. RETOURS

7.1 Les articles standard du catalogue en stock peuvent être retournés dans les 14 jours suivant la livraison, uniquement avec l'accord écrit préalable de HOXLight, à l'état neuf, non montés, non utilisés et dans leur emballage d'origine intact.

7.2 Les retours acceptés sont crédités sous déduction de frais de reprise de 20 % du prix facturé ; les frais de transport et les risques du retour sont à la charge du client.

7.3 Sont exclus de tout retour : les confections et produits sur mesure, les commandes spéciales, les produits hors de la gamme proposée ou commandés spécifiquement, les rubans LED et profilés coupés ou entamés, les produits montés, raccordés ou utilisés, ainsi que les produits dont l'emballage est endommagé.

8. GARANTIE

8.1 La durée de garantie de chaque produit est celle indiquée sur sa fiche technique ou dans l'offre ou la confirmation de commande ; en cas de divergence, l'offre ou la confirmation de commande fait foi. À défaut d'indication, la garantie est de 2 ans dès la livraison. Les alimentations, drivers et composants de marques tierces sont couverts par la garantie de leur fabricant.

8.2 La garantie couvre les défauts de fabrication et de matériel. Les défauts doivent être annoncés par écrit dès leur découverte (art. 201 CO), avec la facture, la description du défaut et, si possible, des photos. HOXLight peut exiger le retour du produit pour expertise.

8.3 En cas de défaut reconnu, HOXLight choisit de réparer ou de remplacer le produit, ou d'en rembourser le prix. Toute autre prétention est exclue. Les frais de diagnostic, de démontage, de remontage, d'accès (nacelle, échafaudage), de déplacement et de main-d'œuvre sur site ne sont pas couverts.

8.4 Sont exclus de la garantie les dommages dus à une installation non conforme (NIBT, recommandations ou instructions de montage), à une alimentation, un driver, un variateur ou une commande non spécifiés ou inadaptés, à une chute de tension, à une surchauffe (absence de profilé ou de dissipation suffisante), à une utilisation hors de l'indice de protection (IP) ou des températures indiqués, à l'humidité, à la corrosion, à une surtension, à un choc, à une modification ou une réparation par un tiers, ainsi que l'usure normale. Une baisse progressive du flux lumineux et de légers écarts de teinte dans les tolérances indiquées ne constituent pas un défaut.

8.5 La garantie suppose le paiement intégral du prix.

9. INSTALLATION ET RECOMMANDATIONS

9.1 HOXLight fournit des produits et, sur demande, des conseils, schémas, calculs et recommandations de pose. HOXLight ne réalise pas l'installation, sauf mandat écrit spécifique.

9.2 Les recommandations de pose, schémas et conseils de HOXLight sont indicatifs et sans engagement. La conception et la réalisation des supports (cadres, niches, gorges, faux plafonds), la pose des produits, le câblage, le choix final des composants et leur compatibilité, ainsi que la conformité de l'installation, relèvent de la seule responsabilité du client et de son installateur.

9.3 Les produits raccordés au réseau 230 V doivent être installés par une personne titulaire d'une autorisation d'installer au sens de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Les produits en très basse tension (24 V / 48 V) doivent être alimentés par une alimentation de sécurité (TBTS) adaptée.

10. PRESTATIONS DE BUREAU D'ÉTUDES

10.1 Les prestations d'études (conception lumière, calculs d'éclairage, plans, sélection de produits, conseil) sont réalisées au forfait selon l'offre écrite, qui en définit le périmètre et le nombre de variantes. Toute prestation supplémentaire ou modification importante du projet fait l'objet d'un avenant chiffré avant exécution.

10.2 Les calculs sont établis selon les règles de l'art et les normes applicables (notamment SN EN 12464-1, SIA 387/4), sur la base des plans, dimensions, matériaux et informations fournis par le client, dont l'exactitude relève de sa responsabilité. Les résultats sont des valeurs théoriques et indicatives : les écarts dus à l'exécution, aux matériaux réels, à la substitution de produits ou à des données incomplètes ne peuvent être imputés à HOXLight.

10.3 Déduction de l'étude : le montant de l'étude est déduit de la commande des produits HOXLight du même projet, si celle-ci est passée dans les 6 mois suivant la remise de l'étude. Si la commande ne porte que sur une partie des produits prévus, la déduction est proportionnelle au montant commandé. La déduction n'est ni cumulable avec d'autres rabais spéciaux, ni remboursable.

10.4 Les plans, calculs, rapports et concepts restent la propriété intellectuelle de HOXLight. Le client est autorisé à les utiliser pour la réalisation du projet concerné. Toute autre utilisation, reproduction ou transmission à des tiers à des fins de mise en concurrence ou de chiffrage de produits équivalents requiert l'accord écrit de HOXLight ; à défaut, la déduction prévue ci-dessus est caduque.

10.5 En cas d'annulation par le client, les prestations déjà effectuées sont facturées au prorata de l'avancement, mais au minimum à hauteur de l'acompte versé.

11. RESPONSABILITÉ

11.1 Dans les limites autorisées par la loi, la responsabilité de HOXLight, quel qu'en soit le fondement, est limitée aux dommages directs et au montant facturé pour le produit ou la prestation concerné.

11.2 Toute responsabilité est exclue pour les dommages indirects ou consécutifs, notamment la perte de gain ou d'exploitation, les frais d'arrêt ou de retard de chantier, les pénalités, les frais de démontage, de remontage ou de remplacement, ainsi que pour les dommages résultant de l'installation, de la mise en œuvre, de l'utilisation ou de la combinaison des produits avec des composants non fournis par HOXLight.

11.3 HOXLight n'est pas responsable des produits après leur remise au client ou au transporteur, notamment de leur stockage, de leur manipulation, de leur installation et de leur utilisation par le client ou par des tiers.

11.4 Demeurent réservées la responsabilité pour dol ou faute grave (art. 100 CO), la responsabilité pour les atteintes à la vie ou à l'intégrité corporelle et la responsabilité impérative selon la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP).

12. FORCE MAJEURE

12.1 HOXLight n'est pas responsable des retards ou de l'inexécution dus à des événements indépendants de sa volonté (notamment retards de fabrication ou de transport chez les fournisseurs, perturbations logistiques ou douanières, pénuries, épidémies, conflits, décisions des autorités). Les délais sont prolongés d'autant ; si l'empêchement dure plus de 3 mois, chaque partie peut résilier la commande concernée sans indemnité.

13. RECYCLAGE

13.1 Les produits électriques et électroniques usagés peuvent être rapportés gratuitement en fin de vie dans un point de collecte SENS eRecycling ou chez HOXLight pour des produits de même type, conformément à l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 HOXLight traite les données personnelles de ses clients conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD), uniquement pour l'exécution des contrats, la facturation et le suivi commercial. Les données ne sont pas vendues à des tiers.

15. DISPOSITIONS FINALES

15.1 HOXLight peut modifier les présentes CG en tout temps ; la version en vigueur au moment de la commande s'applique. Les communications par e-mail valent forme écrite.

15.2 Si une disposition des présentes CG devait être nulle ou inapplicable, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée ; la disposition concernée serait remplacée par une règle se rapprochant le plus possible de son but.

16. DROIT APPLICABLE ET FOR

16.1 Les relations contractuelles sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

16.2 Le for exclusif est au siège de HOXLight Sàrl, à Villeneuve (VD). HOXLight se réserve le droit d'agir au domicile ou au siège du client. Les fors impératifs prévus par la loi, notamment en faveur des consommateurs, demeurent réservés.